



Code de Conduite en Matière de Travail et d'Emploi

+224 620 45 14 85 , contact@guibtp.com , www.guibtp.com

Table des matières

1. Objectifs du Code	2
2. Principes Fondamentaux	2
A. Pratiques d’Embauche Équitable	2
B. Conditions de Travail Respectueuses	2
C. Protection des Droits Humains	3
D. Promotion du Bien-Être des Employés	3
3. Engagement envers les Normes Sociales et le Droit du Travail	3
4. Responsabilités des Parties Prenantes	3
Employés	3
Direction	4
Partenaires et Fournisseurs	4
5. Signalement des Violations	4
6. Engagement envers l’Amélioration Continue	4

Code de Conduite en Matière de Travail et d'Emploi de GUINEE BTP SAS

Chez GUINEE BTP SAS, notre capital humain est au cœur de notre succès. Nous croyons fermement qu'un environnement de travail respectueux, inclusif et équitable est essentiel pour favoriser le bien-être et les performances de nos employés. Ce Code de Conduite en Matière de Travail et d'Emploi reflète notre engagement indéfectible envers le respect des droits humains, des normes sociales, et de la législation en vigueur.

1. Objectifs du Code

Le Code de Conduite en Matière de Travail et d'Emploi a pour objectifs de :

- Promouvoir des pratiques équitables et transparentes dans l'embauche.
- Maintenir des conditions de travail sûres, saines et respectueuses pour tous nos employés.
- Garantir la protection des droits fondamentaux des employés conformément aux standards internationaux.
- Soutenir le bien-être et le développement personnel et professionnel des collaborateurs.

2. Principes Fondamentaux

A. Pratiques d'Embauche Équitable

- **Égalité des chances** : Nous assurons que tous les candidats ont les mêmes opportunités sans aucune discrimination basée sur le genre, l'âge, les origines, les croyances, ou tout autre critère.
- **Recrutement transparent** : Nos processus d'embauche sont fondés sur des critères clairs et objectifs, respectant les principes de mérite et de compétence.
- **Interdiction des pratiques abusives** : Aucun recrutement ne doit impliquer des comportements coercitifs, trompeurs ou inéquitables.

B. Conditions de Travail Respectueuses

- **Sécurité au travail** : Nous garantissons des espaces de travail sûrs et conformes aux normes de santé et sécurité en vigueur.
- **Horaires de travail raisonnables** : Nos employés travaillent dans le respect des limites légales sur le temps de travail, avec des possibilités de repos et congés.
- **Équipement approprié** : La fourniture d'outils et de technologies modernes pour un travail efficace et sécuritaire est une priorité.

C. Protection des Droits Humains

- **Engagement pour la dignité** : Chaque employé doit être traité avec respect et dignité, sans tolérance pour le harcèlement, l'intimidation ou toute autre forme de violence psychologique ou physique.
- **Éradication du travail forcé** : Toute forme de travail obligatoire, forcé ou non rémunéré est strictement interdite.
- **Lutte contre le travail des enfants** : GUINEE BTP SAS respecte et dépasse les exigences légales en matière d'âge minimum pour l'emploi.

D. Promotion du Bien-Être des Employés

- **Accessibilité aux services de soutien** : Nous offrons des ressources et des programmes pour soutenir la santé mentale, émotionnelle et physique de nos collaborateurs.
- **Reconnaissance du travail** : Nous récompensons les efforts et réalisations des employés de manière équitable et motivante.
- **Opportunités de formation** : Des initiatives sont mises en place pour faciliter le développement professionnel continu et renforcer les compétences.

3. Engagement envers les Normes Sociales et le Droit du Travail

GUINEE BTP SAS s'engage à respecter pleinement :

- Les conventions internationales comme celles de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).
- Les lois nationales encadrant le droit du travail, y compris les salaires minimaux, les conditions d'emploi et de cessation d'activité.
- La promotion active de la diversité sous toutes ses formes, avec un accent particulier sur l'inclusion des groupes souvent sous-représentés.

4. Responsabilités des Parties Prenantes

Employés

- Adhérer aux principes décrits dans ce Code.
- Exercer leurs fonctions avec intégrité, respect et professionnalisme.
- Signaler toute pratique inappropriée ou contraire au Code dans le respect des processus internes.

Direction

- Assurer que chaque cadre et manager est formé sur l'application du Code.
- Créer un climat de dialogue ouvert où les préoccupations des employés peuvent être exprimées sans crainte de représailles.
- Veiller à l'application stricte des sanctions en cas de non-respect des règles établies.

Partenaires et Fournisseurs

- Respecter les normes éthiques et sociales exigées par GUINEE BTP SAS.
- Adopter des pratiques de travail conformes à notre engagement pour les droits humains.

5. Signalement des Violations

Nous encourageons tous les employés à signaler toute violation potentielle de ce code via :

- Une ligne d'alerte confidentielle et anonyme mise à disposition.
- Les mécanismes internes de communication avec les Ressources Humaines.

Chaque signalement sera traité avec discrétion, impartialité, et suivi d'une enquête approfondie.

6. Engagement envers l'Amélioration Continue

GUINEE BTP SAS s'engage à revoir périodiquement ce Code pour :

- Intégrer les exigences légales nouvelles.
- S'assurer qu'il reflète toujours les meilleures pratiques professionnelles.
- Recueillir les retours des employés pour mieux répondre à leurs préoccupations.

En adoptant ce Code de Conduite en Matière de Travail et d'Emploi, GUINEE BTP SAS réaffirme son dévouement à construire un environnement de travail basé sur la confiance, le respect et l'inclusion. C'est en mettant ces principes en pratique que nous continuerons à grandir tout en inspirant nos collaborateurs à donner le meilleur d'eux-mêmes.

Le Directeur Général :

